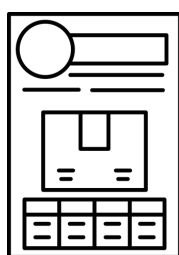




COMPRENDRE sa facture 2026

“Forfait Assurance Statutaire”



Vous avez reçu votre facture relative au “Forfait gestion des contrats d'assurance risque statutaire pour l'année 2026”.

Pour rappel, conformément à l'article 4 de la “Convention de partenariat Gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires”, une contribution destinée à la gestion des dossiers d'assurance statutaire est due au CDG en complément de la prime versée à l'assureur.

Cette contribution, fixée par le Conseil d'administration du CDG s'élève à **8/92ème du montant de la prime annuelle** versée à l'assureur

Comment lire votre facture ?

Missions Obligatoires
Engagement & Mutualisation



Missions Facultatives
Innovation & Accompagnement

Facture

Centre de Gestion de la FPT 54
2 Allée Pelletier Doisy
54600 Villers les Nancy

Date : 00/00/2026
Facture N° : 2026xxxxxF
Devis N° : cdg_2xxxxxx
Code collectivité : 54xxxx

Facture à l'attention de :
[COLLECTIVITE]
[ADRESSE]

QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	Taxe	MONTANT
1	Forfait gestion des contrats d'assurance risque statutaire pour l'année : 2026 Dossiers CNRACL : (base assiette : 2 094 809,00 € Taux global : 11,37%)	20 711,29 €		20 711,29 €
1	Forfait gestion des contrats d'assurance risque statutaire pour l'année : 2026 Dossiers IRCANTEC : (base assiette : 751 539,00 € Taux global : 1,09%)	712,33 €		712,33 €
TOTAL				21 423,62 €

Votre **base assiette** est déterminée en fonction des **éléments souscrits** > **3 niveaux** peuvent être retenus :

- 1 sur la base TBI + NBI
- 2 sur la base TBI + NBI + Charges patronales
- 3 sur la base TBI + NBI + Charges patronales + éléments optionnels (exprimés en pourcentage du TBI+NBI)

Dans cet exemple, la base assiette est égale à **2 094 809 €** ; ce montant* est la base de calcul de la prime due à l'assureur et de la contribution due au CDG

*montant déclaré par les collectivités lors de la déclaration des bases assiettes

Votre **taux** est déterminé par votre contrat avec l'assureur

Dans cet exemple, le taux fixé par le contrat avec l'assureur est égal à **11,37%**

$$2\,094\,809 \times 11,37\%$$

238 179 €

$$238\,179 \times 8/92$$

Prime annuelle due à l'assureur : 238 179 €

Contribution annuelle due au CDG : 20 711,29 €